CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1) Le contenu de ce document constitue une proposition de contrat au sens de l'art. 1326 du Code civil italien ; l'acceptation doit être reçue dans les huit jours suivant la date de la présente lettre ; après ce terme, FAG Artigrafiche se réserve le droit de considérer l'acceptation comme nulle et non avenue, en émettant un avis à cet effet.

2) Toute modification ou toute demande de modification des conditions de vente, y compris des modalités de livraison ou de paiement, effectuée après l'envoi de la présente lettre, constitue une nouvelle proposition, qu'elle soit acceptée ou non, et entraîne en tout état de cause une nouvelle détermination des frais et des modalités de livraison.

3) Les paiements sont effectués indivisiblement dans le délai indiqué ci-dessus. Le retard ou la suspension n'est jamais justifié, même en raison de litiges en cours, et entraîne automatiquement l'application d'intérêts de retard à un taux de cinq points au-dessus du taux d'escompte officiel. Dans ce cas, les paiements seront d'abord imputés aux dépenses et aux intérêts, puis au capital.

4) La société FAG Artigrafiche se réserve le droit de suspendre l'exécution du contrat si le client manque de respecter même un seul délai ou si les garanties de paiement sont réduites à son avis.

5) Lorsque les systèmes photolithographiques sont la propriété du client, FAG Artigrafiche a un droit de rétention sur ces biens ou d'autres actifs appartenant au client, jusqu'au paiement du solde. FAG Artigrafiche détient les biens appartenant au client sans encourir de responsabilité en cas de perte ou de dommage.

6) Les délais de livraison sont à considérer comme indicatifs et, en tout état de cause, sous réserve de retards dus à des exigences normales de production ou à des événements extraordinaires. En aucun cas, des dommages-intérêts ne peuvent être imputés, sauf s'il s'agit d'une intention délibérée. Aucun retard de livraison ne peut justifier la suspension des paiements.

7) Sauf convention contraire entre les parties, les marchandises doivent être retournées au départ de l'entrepôt à FAG Artigrafiche, à l'exclusion de toute responsabilité en cas de perte ou de dommages, et doivent être enlevées au plus tard dans les 120 jours suivant la date de livraison convenue. À défaut, FAG Artigrafiche facture les marchandises encore en stock et envoie à l'entrepreneur un PEC (courrier électronique certifié) contenant une mise en demeure de venir les chercher dans un délai supplémentaire de 30 jours. L'expiration vaine de ce dernier délai constitue un consentement tacite à facturer des frais de stockage à raison de 7 € par palette par mois.

8) Toute réclamation sur la quantité doit être notifiée dans les huit jours suivant la réception. En cas de défaut avéré de la marchandise, qu'il s'agisse d'une erreur de qualité, d'impression ou autre, FAG Artigrafiche est seule tenue de la réfection de la livraison et n'est pas responsable des dommages directs ou indirects ou d'autres frais.

9) La société FAG Artigrafiche est autorisée à insérer le nom de la partie contractante dans ses fichiers informatiques à des fins de
la loi n° 196/2003.

10) Tous litiges, de quelconque nature, seront soumis à la compétence du Tribunal de Mondovì (CN).